



# Sécurité et développement durable des provinces du sud marocaines : *clés de la sécurité en Europe et en Afrique*

Alain Faupin | Général (2S), analyste.

**L**e développement des Provinces du Sud marocaines n'est pas une vue de l'esprit, ni une simple intention affichée. C'est une réalité qui progresse à la vitesse du vent qui y souffle avec régularité, constance et force. Une réalité qu'attestent, sans qu'il soit possible de les contester, les innombrables réalisations dues au génie propre des Marocains et des Sahraouis sous l'impulsion dynamique, efficace et incontestée de leur jeune souverain.

Plus que des mots, des images peuvent illustrer ce préambule ; elles reflètent l'inventivité, la persévérance, le courage, les savoir-faire, la formation de tous ceux et celles qui ont à cœur de faire de ces territoires, que l'on imagine encore dans beaucoup d'instances comme « des arpents de sable et de pierres », à la manière dont on jugeait autrefois, pour mieux la brader, la Nouvelle-France, le Canada d'aujourd'hui. Mais quand il y a une volonté supérieure et partagée de tirer au mieux parti de ce qu'offre la nature, en l'occurrence, le vent, le sable, la pierre, l'eau et le soleil, le progrès est là.

Les techniques permettent d'avancer plus vite pour créer des infrastructures efficaces, des communautés accueillantes et bien équipées, des centres de production répondant non seulement aux besoins d'une population en pleine croissance, mais à toutes les normes de qualité internationales et aux demandes du marché mondial.

Ce développement qui surprend par son niveau, par sa globalité et par son dynamisme le visiteur, quel qu'il soit, est polymorphe et se retrouve dans tous les domaines de la vie et de l'industrie humaine : éducation, formation, agriculture, élevage, pêche, tourisme, industrie, commerce, artisanat, transports, énergie, santé, etc. Il est difficile de faire croire autour de soi qu'un pareil miracle existe et n'en est qu'à ses débuts, aux portes de l'Europe, sur le chemin du Sahel et de l'Afrique sub-saharienne. Ne serait-ce pas là l'effet d'une propagande bien orchestrée visant à donner à ceux qui récusent l'existence d'une république populaire arabe sahraouie des arguments fabriqués de toute pièce ? Si c'était le cas, la réalité ne serait pas ce qu'elle est sur le terrain, ouverte et accessible à tous les visiteurs amis ou mal intentionnés.



## Impressions de voyage

Il est vrai que, de temps à autre, en parcourant les rues et les ruelles de Laâyoune (200 000 habitants), de Boujdour (45 000) ou de Dakhla (100 000), on peut croiser un regard inamical ou une physionomie renfrognée. Mais on la remarque. En revanche, l'atmosphère est détendue, le commerce très actif, les villes, leurs abords et le littoral en plein développement. On pense bien sûr aux parents et aux amis qui sont empêchés de sortir des camps (sous tentes) de Tindouf en territoire algérien, par une aberration politique héritée en droite ligne de la guerre froide et instrumentalisée par un pays qui garde à son voisin une hargne – ou une jalousie – féroce depuis la « guerre des sables » \* de 1963. Et l'on prépare à leur intention des logements modernes et bien équipés. La visite des abords de Laâyoune, notamment, est extrêmement éloquent à cet égard : des milliers de logements neufs attendent ceux que l'on nomme familièrement, mais aussi officiellement ici, les « revenants ». Le terme est bien choisi car ce sont des hommes et des femmes qui se sont arrachés, ou l'ont été, dès 1976 à leurs lieux et modes de vie pour être convertis en Sahraouis républicains, ennemis des Marocains et enfermés, loin de chez eux dans des camps insalubres sous la férule d'une hiérarchie inspirée des pires schémas de la guerre froide.

### \* La guerre des Sables d'octobre 1963

Ce conflit militaire a opposé le Maroc et l'Algérie (aidée par l'Égypte et Cuba). Après une succession d'incidents frontaliers, l'intervention à la mi-octobre de part et d'autre des forces régulières provoque une guerre ouverte dans la région algérienne de Tindouf et Hassi-Béïda, puis s'étend à Figuig au Maroc. Les combats cessent le 5 novembre, et l'Organisation de l'unité africaine obtient un cessez-le-feu définitif le 20 février 1964, laissant la frontière inchangée.

## Peuples et histoire

Les « revenants » sont des Sahraouis qui pratiquent la religion de leurs pères, l'Islam soufi \*, de rite malékite, celui qui, précisément fédère tout le Maroc et une grande partie du Sahara sous l'autorité religieuse, mais pas seulement, du Roi, commandeur des croyants, descendant de Mahomet. Le récent voyage du roi Mohamed VI à Tombouctou avait cette signification religieuse qui est essentielle pour qui veut comprendre le Maroc et le Sahara. Les traités d'allégeance qui lient

### \* Maroc et soufisme

« Le Maroc a connu, tout au long de son histoire, des confréries soufies fondées par des maîtres éducateurs reconnus pour leur mansuétude et leur clairvoyant discernement, et considérés comme des modèles de conduite morale à suivre. Ces confréries furent des écoles spirituelles et éducatives ayant servi l'Islam en contribuant à la consécration de ses préceptes, à l'approfondissement de la connaissance de ses règles et à son adaptation aux lieux et aux conjonctures. Leur encadrement de la population s'exerçait par le biais de zaouïas implantées dans les villes et dans les campagnes, et dont certaines continuent d'exister aujourd'hui. » (Allocution du Roi Mohamed VI sur le soufisme au Maroc).

les tribus au Souverain ne datent pas d'hier. Des *dahirs* (décrets royaux) très anciens, qui remontent au XIV<sup>e</sup> siècle, comme d'ailleurs les manuscrits de Tombouctou, attestent de ces liens forts et persistants, codifiés dans la *Beïa* (pacte entre le Sultan et ses sujets devant Dieu) \*. Les nombreux clichés qui montrent des cérémonies d'allégeance sur toute l'étendue du Royaume traduisent, mieux que de longs discours, la tradition fédératrice de cette relation fondée sur l'autonomie des communautés tribales et leur communauté de croyance et de coutumes.

L'avenir de ces « revenants » potentiels est celui du devenir du Front *Polisario*. Ils vieillissent avec lui et leurs enfants ne partagent plus leur idéologie. La question relève aujourd'hui de l'ONU qui a déployé sur place une mission dont le titre reflète mal le rôle effectif qu'elle joue sur le terrain : *Mission des Nations unies pour la recherche d'un référendum au Sahara occidental – Minurso*. Elle compte 230 officiers observateurs qui sont essentiellement déployés à l'Est du gigantesque mur de sable, le berm, érigé au fil des ans par les Marocains las des incursions du Front *Polisario*, qui ont d'ailleurs totalement cessé depuis. Ces observateurs tiennent quelques postes qui relèvent plus du « désert des Tartares » de Dino Buzzati que d'un souci opérationnel. Il y a quelques liaisons vers Tindouf mais le PC de cette mission se trouve à Laâyoune.

Cette mission a été instaurée et installée en 1991 (Résolutions 1754 et 1783 de 2007, 1813 de 2008 et 1871 de 2009...). Elle a été assez active pendant quelques années dans son rôle d'interposition, mais depuis le début des années 2000, elle se contente « d'être là » et de maintenir un contact avec les parties en présence. La résolution 1754 du 30 avril 2007 comportait un élément positif pour le Maroc, la reconnaissance par la communauté internationale de ses efforts et du développement des provinces sous sa responsabilité : « Prenant note de la proposition marocaine \*\* présentée le 11 avril 2007 au Secrétaire général et se félicitant des efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc pour aller de l'avant vers un règlement... ». Phrase qui ne pouvait que forcer l'Algérie et le *Polisario* à durcir leurs positions. En réalité ce que demandent aujourd'hui les Marocains, c'est un recensement objectif des populations sahraouies fondé sur des critères inattaquables,

#### \* Maroc et Sahara : un lien reconnu

Dans son fameux avis consultatif du 16 octobre 1975 sur le « Sahara Occidental », la Cour internationale de Justice a mis en évidence, dans l'avant-dernier paragraphe, « ...l'existence, au moment de la colonisation espagnole, de liens juridiques d'allégeance entre le Sultan du Maroc et certaines des tribus vivant sur le territoire du Sahara Occidental... ».

#### \*\* Projet marocain

« Une initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara occidental », résumée sous le nom de Projet marocain d'autonomie (PMA), en cours de mise en œuvre dans les Provinces du Sud. Elle comporte 35 points, très détaillés, portant sur toutes les compétences politique (parlementaire), économique, sociale, culturelle, environnementale et relative aux infrastructures, budgétaires et fiscales, administrative et judiciaire. L'article 12 les cite ; les autres articles les détaillent, l'article 14 précise quant à lui les compétences exclusives et régaliennes que conserve l'État marocain.



préalable indispensable à toute forme de *referendum* : qui peut revendiquer l'identité sahraouie après quarante années de mixité ?

Par ailleurs, une des dernières résolutions, loin de faire avancer le sujet, l'a compliqué en introduisant dans la négociation un « panier » de droits de l'homme, à l'initiative des Américains dont les Marocains n'ont pas compris les motivations. En effet, c'était ouvrir toute grande la porte à l'arbitraire et donner la voix aux innombrables ONG qui font profession de juger, au crible de la « bien-pensance » occidentale, souvent avec des complaisances coupables pour des régimes aujourd'hui disparus, des pays confrontés à des situations complexes mais qui ont néanmoins le souci de maintenir chez eux, dans un climat de sécurité, l'égalité des droits et des chances pour aller de l'avant et développer la société dont ils sont responsables. La position américaine a sensiblement évolué au cours de l'année 2013 à l'occasion de contacts avec les chefs d'État de la région.

## Avenir

Le Sahara occidental est appelé à voir son rôle international se développer, comme le souligne Brahim Saïdy dans un article de décembre 2012, certes dans le cadre tracé par le PMA, qui en fait un territoire très autonome – sous souveraineté marocaine –, mais poussé par trois motivations : celle d'affirmer la spécificité culturelle sahraouie, celle de relever les défis de la mondialisation à la jointure du Maghreb et de l'Afrique, et celle de tenir compte de l'expérience acquise par le *Polisario* dans le domaine des relations extérieures \*.

### \* *Polisario* et diplomatie

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) dispose depuis sa création d'un vaste réseau diplomatique dans le monde, même si le nombre des États qui l'ont reconnue commence sérieusement à décliner (80 au début, 41 aujourd'hui). La formation de ses diplomates demeure une de ses priorités (en arabe, espagnol, français et anglais).

Il est certain que depuis la « marche verte » de 1976, les Provinces du Sud ont bénéficié de grands efforts financiers de la part du Maroc. Elles ont toujours fait partie des priorités économiques et sécuritaires du pays. Mais, faute sans doute d'une vision fondée sur le développement durable et d'une volonté affirmée de donner à cette région une autonomie de fait, sinon de droit, ces efforts se sont soldés par un échec relatif. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental, saisi du problème par le Roi, s'est appliqué à faire un bilan en profondeur des causes de cette situation, en procédant à des consultations multiples au sein de tous les groupes socio-professionnels, politiques, économiques, sociaux, culturels, traditionnels et religieux de ces provinces. Les doléances ont été entendues au même titre que les attentes. Le mot clé des réformes proposées est l'autonomie sahraouie, dans l'ensemble marocain, ce qui va tout à fait dans le sens des résolutions de l'ONU.

Déjà, les administrations sont confiées en priorité au personnel sahraoui, du *Wali* (gouverneur/préfet) aux *Cadis* (maires) en passant par la direction des grands chantiers et l'armement des grands projets de développement d'aménagement du territoire.

La formation des cadres et des ingénieurs a porté ses fruits : la conduite des travaux d'assainissement, de désalinisation d'eau de mer, de construction et de fonctionnement des quatre ports neufs (Tarfaya, El Marsa-Laâyoune, Boudjour et Dakhla), d'équipements de tous ordres (santé, éducation, enseignement, sport, culture traditionnelle, artisanat, agriculture, élevage) leur revient en priorité et ils l'assument, à l'évidence avec une grande compétence. On voit grand et les plans sont à moyen et long termes (2030-2050).

Les Provinces du Sud estiment qu'elles disposent aujourd'hui avec les éléments de base que sont le vent, le soleil, l'eau, le sable, les phosphates, les ressources de l'océan, son cheptel et surtout un vivier de compétences humaines, d'un potentiel de développement durable quasi-inépuisable. Avec, en plus la sécurité. Et qui sait si, dans un avenir plus ou moins proche, on n'y trouvera pas de pétrole ?

Alors que le sous-continent est depuis quatre ans à feu et à sang, secoué par des révoltes qui n'ont mené à rien qu'à la chienlit ; alors que, au Sud et à l'Est, le désordre s'est installé sous une forme pernicieuse et dévastatrice, – déni de l'État de droit, terrorisme et trafics en tous genre – les Provinces du Sud donnent l'image d'un havre de paix. On y travaille sans protection militaire ou policière. On s'y promène sans escorte ni surveillance particulière dans les rues des villes dont on lit pourtant dans les journaux extérieurs qu'elles sont le théâtre d'affrontements sanglants et de manifestations monstres. Quand l'ordre est troublé par des trublions, fréquemment stipendiés par le *Polisario*, il est rétabli par les forces de l'ordre qui ont reçu, pour éviter la condamnation sans appel des ONG spécialisées dans les droits de l'homme et parce que ce n'est souvent pas nécessaire, des consignes de modération.

## L'engagement marocain

Cette sécurité discrète mais palpable coûte pourtant cher au Maroc qui maintient une présence armée importante, peu visible mais réelle sur le berm qui s'étend sur plus de 2 000 kilomètres de long, du Nord de Tindouf au Sud de Nouadhibou, coupant ainsi le territoire du Sahara occidental en deux (voir la carte établie par la *Minurso* en octobre 2014). Pour mettre fin à d'incessantes opérations de guérilla et de harcèlement contre les militaires marocains, les Forces royales marocaines érigèrent à partir de 1980, par phases successives ce mur de sable. Ce mur coûterait pour son entretien entre deux et quatre millions d'euros par jour. Car c'est une véritable armée de 80 à 100 000 hommes qui le tient face à l'Est et au Sud. Il est certain que tout ce budget profiterait mieux au pays si, le différend politique étant réglé, ces



Map No. 3691 Rev. 72 UNITED NATIONS  
January 2014 (Colour)

Department of Field Support  
Cartographic Section

sommes étaient injectées dans l'économie locale. Mais c'est le prix à payer aujourd'hui pour que ces provinces vivent en paix et dans la sécurité.

C'est aussi le prix à payer pour tenir le Maroc à l'abri des trafics de tout genre qui transitent par la Mauritanie, le Sahel, le Sud de l'Algérie. Des trafics d'êtres humains, de carburant, d'armes, de produits stupéfiants. C'est la voie des contrebandiers, c'est celle aussi des terroristes dont certains transiteraient par les camps de Tindouf ou en proviendraient. Ces trafics, cette immigration illégale sont destinés à l'Europe, en provenance de multiples sources qui ne sont pas toutes

africaines, tant s'en faut. Quelques pays se sont spécialisés dans ce trafic, à défaut de connaître un développement interne fondé sur la démocratie. Le Maroc et son dispositif au Sud tant terrestre et naval, qu'aérien, a l'ambition non écrite, non proclamée, mais évidente, de s'y opposer. L'adhésion franche du Maroc à la politique de voisinage de l'Union européenne, s'est traduite par son acceptation du nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du « statut avancé » qui court pour une période de cinq ans, de 2013 à 2017. Les champs d'action de ce plan se partagent entre le dialogue politique et stratégique, et le cheminement vers un espace économique commun devant découler d'un Accord de libre-échange complet et approfondi ou Aleca (Commission européenne : Politique de coopération, texte E8263, procédure écrite du 26 juillet 2013).

Et c'est là ce qui fait du Maroc, ainsi associé à l'Union européenne, un maillon indispensable de la sécurité, voire de la défense de notre continent, exposé à tous ces trafics et à une immigration illégale totalement dévastatrice tant pour les économies africaines que pour celles de l'Europe, sans parler de leur tissu social mutuel.

Le Maroc partage avec la Jordanie cette particularité d'avoir résisté aux débordements causés par une montée en puissance des partis islamistes, vite débordés par des extrémistes. La dualité politique et religieuse de son souverain l'explique en partie, mais c'est aussi la promulgation de la nouvelle constitution marocaine en 2011 qui a permis à ce pays de traverser sans dommage la crise qui continue à secouer Maghreb et Machrek. Les élections législatives ont porté au pouvoir un parlement plutôt favorable aux thèses islamistes et le gouvernement actuel est dirigé par Mr Abdelilah Benkirane, président du Parti de la Justice et du Développement, qui vient d'être reconduit à son poste par le Roi. Cette alternance pacifique est à porter au crédit de la nouvelle constitution \* qui a pris pour modèles celles, particulièrement démocratiques, de la Grande-Bretagne et du Portugal. Aucun pays « frère » ne soutient la comparaison !

\*\*

Au Sud de la Méditerranée, gardien d'un détroit mais disposant aussi d'une immense façade atlantique bien équipée de ports modernes et actifs, qui

**\* Une constitution innovante**

« Adoptée par référendum le 1<sup>er</sup> juillet 2011 dans un contexte social et politique singulier, la nouvelle Constitution marocaine eut pour premier mérite de renouveler le "pacte sacré" qui unit le peuple marocain à son Roi. Surtout, elle conforta le processus de transition démocratique à l'œuvre au Maroc depuis plus d'une décennie, en offrant à un parti islamiste modéré l'opportunité inattendue d'expérimenter le nouveau système primo-ministériel qu'elle entend instaurer. Mais au-delà de ces premiers signes tangibles du changement annoncé par le Roi Mohammed VI dans son discours du 9 mars 2011, la nouvelle Constitution pose les jalons d'un régime politique particulièrement original et novateur ». Extrait de la présentation par l'éditeur de *La constitution marocaine de 2011 – Analyses et commentaires* ; Librairie LGDJ sous la direction du Centre d'études internationales, Paris, avril 2012.



pour certains dépasseront sous peu en tonnage de grands ports européens, le Maroc ne peut être, dans les circonstances actuelles, qu'un allié privilégié de l'Europe, dont il est tout proche tant par le continent espagnol que par les îles Canaries. Son développement exemplaire, l'attention extrême prêtée à l'éducation, à la formation et à l'insertion de la jeunesse, ses structures démocratiques et son souci de la sécurité régionale, dans un souci environnemental permanent, lui donnent tous les titres à bénéficier d'un soutien massif de l'Europe face à un problème qui, avec le temps, apparaît comme une survivance totalement saugrenue de la guerre froide dont le souvenir même commence à s'effacer en Europe.

#### Élément de bibliographie

Brahim Saïdy : « La paradiplomatie dans le projet marocain d'autonomie pour le Sahara occidental (Tribune n° 304) » in *Revue Défense Nationale* en ligne, 10 décembre 2012 ([www.defnat.com](http://www.defnat.com)).

##### Aspects historiques

Bernard Nantet : *Le Sahara – Histoire, guerres et conquêtes* ; Tallandier, 2013 ; 399 pages.

Stefanu Elias Aloysius (dir.) : *Histoire du Sahara occidental* ; Commun, 2012 ; 312 pages.

Frederic PAGES, Miller, Agnes F. Vandome et John McBrewhster (dir.) : *Sahara Occidental* ; Alphascript Publishing, 2010 ; 210 pages.

##### Aspects juridiques

Kenny Ekola Mboyo : *Droit à l'autodétermination, Droit à l'origine des États – De l'impasse de l'organisation d'un referendum au Sahara occidental à la sécession du Sud Soudan* ; EUE, 2012 ; 88 pages.

Vincent Chapaux (dir.) : *Sahara occidental – Quels recours juridictionnels pour les peuples sous domination étrangère ?* ; Bruylant/LGDJ, 2010 ; 138 pages.

Martine de Froberville : *Sahara occidental : le droit à l'indépendance* ; ANEP, 2009 ; 213 pages.

Vincent Chapaux, Karin Arts et Pedro Pinto Leite : *Le droit international et la question du Sahara occidental* ; International platform of jurists for East Timor, 2009 ; 352 pages.

##### Aspects socio-économiques

Pablo San Martín : *Western Sahara: the refugee nation* ; University of Wales Press, 2010 ; 226 pages.

Aline Pailler, Philippe Riche, Le Marec et Ali Omar Yara : *Sahara occidental, une colonie en mutation* ; L'Harmattan, 2008 ; 158 pages.

##### Dimension régionale et internationale

Collectif : « Géopolitique du Sahara » in *Hérodote* ; La découverte, 2011 ; 237 pages.

Hassan Alaoui : *Guerre secrète au Sahara Occidental* ; Éditions Encre d'Orient, 2010 ; 216 pages.

Stephen Zunes et Jacob Mundy : *Western Sahara: war, nationalism, and conflict irresolution* ; Syracuse University Press, 2010 ; 319 pages.

Jean-Paul Lecoq (dir.) : « Le peuple sahraoui face à l'engagement des Nations unies : l'Europe en question » (Conférence parlementaire européenne, jeudi 19 juin 2008, Assemblée nationale) ; L'Harmattan, 2009 ; 111 pages.

Alexandra Novosseloff et Frank Neisse : *Des murs entre les hommes* ; La Documentation française, 2008 ; 216 pages.

Andreu Solà-Martín : *United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara* ; Edwin Mellen Press, 2006 ; 194 pages.

Laurent Pointier : *Sahara occidental – La controverse devant les Nations unies* ; Karthala, 2004 ; 332 pages.

Ali Omar Yara : *L'insurrection sahraouie : de la guerre à l'État, 1973-2003* ; L'Harmattan, 2003 ; 182 pages.

Robert Rezette : *Le Sahara occidental et les frontières marocaines* ; Nouvelles Éditions Latines, 1985 ; 185 pages.